

**DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE VIENNE  
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016-01

**COMMUNE DE TRAMOLÉ**

En exercice : 15  
Présents : 13  
Pouvoir : 2  
Votants : 15

L'an deux mil seize  
Le 14 janvier à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation 7 janvier 2016

**OBJET : DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BIEVRE ISERE COMMUNAUTE ET D'ADHESION DE LA COMMUNE A LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTES DE L'ISERE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER  
2017**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Arnaud DUCCELLIER FAUVY, Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET

**EXCUSES** : Benoist CHAMARAUD donne pouvoir à Fabien ORCEL, Pascale CHOTEL donne pouvoir à Jean-Michel DREVET

Bruno BESANÇON, a été élu secrétaire de séance.

**Vu** l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) relatif à la procédure de retrait d'une commune du périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale,

**Considérant**, l'intérêt général de la commune de Tramolé et de ses habitants d'appartenir à un établissement public de coopération intercommunal correspondant à son bassin de vie,

**Considérant** que la fusion intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2016 entre la communauté de communes de la région Saint Jeannaise et Bièvre Isère Communauté, nie cette réalité pour la commune et ses habitants,

**Considérant** que s'il est compréhensible, pour des raisons techniques, que seule une fusion des 2 communautés d'un seul bloc était envisageable au 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette fusion ne doit pas empêcher les communes qui le souhaite d'évoluer vers un autre établissement public de coopération intercommunal,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité**, de demander l'adhésion de la commune de TRAMOLE à la communauté d'agglomération Porte de l'Isère et d'engager corrélativement la procédure de retrait de la communauté de communes Bièvre Isère,

**DEMANDE, à l'unanimité**, à la communauté de communes Bièvre Isère de bien vouloir délibérer dans les conditions prévues par l'article L. 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales

sur le retrait de la commune de TRAMOLE du périmètre de cet établissement public de coopération intercommunale, et de solliciter par la suite les conseils municipaux des communes membres,

**DEMANDE, à l'unanimité**, corrélativement, à la communauté d'agglomération Porte de l'Isère de bien vouloir délibérer, dans les conditions prévues par l'article L. 5211-18 du même code, sur l'adhésion de la commune de TRAMOLE, et de solliciter par la suite les conseils municipaux de ses communes membres,

**CHARGE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au retrait de la communauté de communes de Bièvre Isère et à l'adhésion corrélatrice à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère au premier janvier 2017.

**DIT** que cette délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
- Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vienne
- Monsieur le Président du Conseil Général de l'Isère
- Monsieur le Président de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bièvre Isère

Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé

The image shows a blue ink signature of Jean-Michel Drevet over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE TRAMOLE' at the top and '38500 ISÈRE' at the bottom, with a central emblem featuring a figure on horseback.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.  
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE  
Visé par le contrôle de la légalité  
Certifié exécutoire et Affiché